

*Les subsides*

extrêmement choqué, surtout lorsqu'il a déclaré ne pas savoir ce qui se passait dans ces négociations et s'est dit inquiet de ce qu'elles soient conduites à huis clos. Je me demande si le député a déjà négocié quoi que ce soit au cours de sa carrière, en tant que parlementaire ou à tout autre titre. Je voudrais bien le savoir. Pour ma part, je l'ai fait et je ne me souviens d'aucune négociation menée en public.

En outre, puisque je sais que le parti du député entretient des rapports étroits avec le Congrès du travail du Canada, je me demande si le député peut nommer un seul membre de cet organisme qui préconise de mener les négociations en public. J'aimerais bien savoir s'il y en a. Il pourrait peut-être aussi nous nommer des membres du mouvement syndical qui souhaitent mener leurs négociations avec les employeurs en public.

Le député sait que les syndicats négocient sous le sceau de la confidentialité, à huis clos. Ce n'est que lorsqu'ils en viennent à un accord qu'ils l'annoncent à leurs membres. Les détails ne sont rendus publics qu'après que les membres ont pu se prononcer pour ou contre les offres. Le premier ministre (M. Mulroney), la ministre du Commerce extérieur (M<sup>lle</sup> Carney) et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) ont indiqué que c'est exactement ainsi que nous procéderions dans le dossier du libre-échange. J'aimerais que le député nous dise s'il a déjà pris part à des négociations dans sa vie. Pourrait-il également nous dire quels syndicats appuyant le Nouveau Parti démocratique préconisent des négociations collectives publiques?

**M. Riis:** Monsieur le Président, je suppose que la question n'appelle pas de réponse, parce que la réponse est très évidente. L'une des grandes différences dans le cas de la négociation collective, c'est que les négociateurs ont toute la confiance des intéressés pour négocier en leur nom les conditions de travail ou les salaires.

• (1700)

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Riis:** Autrement dit, les négociateurs sont choisis parce qu'ils ont fait leurs preuves dans ce domaine. Ils ont le savoir-faire nécessaire et la confiance des gens qu'ils représentent, et on peut en dire autant de la partie patronale. Je faisais donc valoir que ce n'est pas le cas actuellement en ce qui concerne l'ensemble du Canada. Les Canadiens ne croient pas que le gouvernement actuel soit capable de négocier un accord qui leur soit profitable. Les députés n'ont qu'à demander aux éleveurs de bétail de ma circonscription s'ils croient que le gouvernement du Canada défend leur cause. Je connais d'avance leur réponse. Ils diront que non.

Comme je l'ai fait remarquer dans mon allocution, pas plus tard qu'aujourd'hui je me suis entretenu au téléphone avec des exploitants forestiers importants. Je leur ai demandé s'ils savaient ce qui se passait dans ces pourparlers sur le libre-échange. Je leur ai demandé également s'ils avaient foi dans le gouvernement et ils m'ont répondu pas du tout. Je ne me suis pas donné la peine de communiquer avec les nombreux petits exploitants victimes d'une véritable trahison. Ces petits exploitants, je parle des petits propriétaires de scierie, qui ont de 40 à 50 employés à leur service, n'ont été ni pressentis, ni même

inclus dans le cadre de ces négociations. En fait, ils n'étaient même pas représentés à l'échelle nationale ni en Colombie-Britannique. Je dis qu'ils n'ont même pas participé, qu'ils n'ont pas été consultés. Ils n'ont pas participé vraiment aux négociations.

Enfin, je dirais que le gouvernement aurait au moins pu s'assurer que toutes les exploitations forestières de bois d'œuvre, surtout dans les régions qui seront touchées par cette décision, soient mises au courant des moyens à prendre pour se faire exempter. Je pense en particulier aux petites sociétés qui paient des droits de coupe exorbitants dans le cadre du programme des petites entreprises de la Colombie-Britannique. En un sens, elles ont été trahies.

**M. Blenkarn:** Monsieur le Président, je pense que le leader du Nouveau parti démocratique à la Chambre devrait savoir que nous avons eu trois motions de censure au cours de la session actuelle. Le gouvernement a reçu chaque fois la confiance de la Chambre qui est la confiance du peuple, dans notre régime. Quand le député parlera aux éleveurs de bétail, aux brasseurs, aux éleveurs de poulets et aux forestiers de sa circonscription, j'espère qu'il leur inspirera une certaine confiance envers le Canada. J'espère qu'il les persuadera qu'ils auront accès à un marché dix fois plus grand que leur marché actuel, ce qui les rendra plus prospères.

C'est ce qu'a dit la Chambre de commerce du Canada ainsi que la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante. C'est ce qu'affirme l'Association des manufacturiers canadiens. C'est ce que disent tous les groupes économiques du Canada depuis le Conseil économique du Canada jusqu'à la Commission libérale. Pourquoi le député n'aurait-il pas confiance dans le Canada? Pourquoi le Nouveau parti démocratique n'aurait-il pas confiance dans le Canada? Pourquoi le député ne parlerait-il pas à ses électeurs pour leur inspirer une certaine confiance? S'il leur inspirait cette confiance, sa circonscription n'aurait peut-être pas un tel taux de chômage.

**M. Riis:** Monsieur le Président, j'admets qu'il y a eu trois votes de censure au cours de la session actuelle. Le peuple canadien aura toutefois l'occasion, en 1988, de dire s'il a ou non confiance en son gouvernement. Comme les sondages l'indiquent aujourd'hui, la population canadienne n'a pas confiance dans le député ni dans son gouvernement. Je réserverai cependant ce sujet pour une autre occasion.

Le député a demandé si les fournisseurs et les fabricants canadiens veulent avoir des débouchés sur le marché américain. Nous avons déjà des débouchés aux États-Unis pour nos résineux. Nous en avons pour nos bardeaux. Les États-Unis nous empêchent maintenant d'avoir accès à ces marchés. Qu'est-ce que le gouvernement du député a fait? Comment a-t-il réagi? Nous avons déjà des débouchés pour ces produits et c'est pour cela que ces groupes disent: «Qu'est-ce que le libre échange veut dire? Nous avons déjà le libre échange pour les résineux.» Les Américains ont-ils levé les droits compensateurs? Ont-ils dit qu'ils le feraient dans le cadre des pourparlers? Non.